

Le Sénat de la Ville libre et Ansiatique
de Bremen autorise par la présente
procuration le Sieur James Colquhoun
Consul Général et Agent diplomatique des
Villes Ansiatiques à Londres à faire en
son nom l'échange des ratifications du
Traité de Commerce et de navigation
signé le 17 novembre dernier à Rio de
Janeiro par les plénipotentiaires res-
pectifs des Villes Ansiatiques et du
Brésil. Le Sénat charge en consé-
quence le Sieur Colquhoun de remettre
l'acte de ratification Bremaois à la
personne qui sera autorisée à la
recevoir, et d'accepter en échange l'acte
de Ratification de Sa Majesté l'Empereur
du Brésil & de constater également
l'exécution de l'article 14. du dit traité.

En foi de quoi les présentes ont
été signées par le Président du
Sénat et munies du Sceau de la
République.

Fait à Bremen le vingt neuf
Fevrier l'an mil huit cent vingt
huit. Le Président du Sénat

(Sceau) Signé) J. A. Morner
par copie conforme par le Président
Colquhoun. — Breuls Sec.